



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 21/2015

Budget 2016

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 16 novembre 2015

lundi 23 novembre 2015

Combles Maison Jaune, Cully



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La Municipalité a l'honneur de vous présenter le budget de la commune de Bourg-en-Lavaux pour l'exercice 2016. Ce document a été établi sur la base du budget 2015, de la situation comptable à fin août de cette année, de la situation ressortant des comptes 2014, ainsi que des directives cantonales pour 2016.

Avec quelques exercices de recul, la Municipalité a maintenant une vision financière claire. Elle travaille toujours sur le contrôle de ses charges maîtrisables, tout en étant consciente que certaines augmentations sont nécessaires à la bonne marche et au développement de notre commune. En effet, la Municipalité tient à assurer des prestations de qualité à ses citoyens.

Le plan comptable n'a connu que de minimes adaptations. Il est à relever que suite à l'audit TVA commandé par la Municipalité en 2015, il est apparu que les locations des places de parc devaient être soumises à ladite TVA (aux taux forfaitaires). Ceci explique quelques adaptations de comptes et libellés dans les chapitres concernés.

Nous vous présentons donc le budget 2016, avec en regard celui de 2015 et les comptes 2014.

L'excédent de charges budgété pour 2016 se monte à CHF 1'631'100.

La marge d'autofinancement 2016 est négative à hauteur de CHF 442'100.

Ce résultat est clairement négatif et se péjore donc de manière significative par rapport au budget 2015 qui présentait un excédent de revenus de CHF 290'100. ***Quant à la marge d'autofinancement projetée pour 2016, elle est insuffisante pour couvrir le besoin en liquidités du « ménage courant » de la commune.***

Au regard des investissements 2016 prévus à hauteur de 11.8 millions, ***une augmentation importante de la dette communale est fort probable.*** Le plan des investissements, figurant pour information en fin de brochure, renseigne de manière claire le Conseil communal sur les investissements à venir.

Comme vous le savez, les comptes 2014 se sont bouclés sur un résultat positif de plus de 1 million. La brochure des comptes en explique en détail les raisons. Pour bref rappel, une bonne progression de nos impôts structurels, une excellente gestion des charges maîtrisables, un retour « Péréquation et Facture sociale 2013 », ainsi que quelques éléments purement comptables (dissolutions de fonds de réserve) en sont les principales explications.

A l'heure d'établir le budget 2016, force est de constater que ce résultat déficitaire ne s'explique finalement que par quelques éléments principaux que nous allons aborder ci-après.

Le but n'est pas de donner ici toutes les explications, mais de fournir l'essentiel des éléments importants du budget. En effet, des remarques explicatives ont été insérées lorsqu'elles se justifiaient (**).

Comme nous le disons chaque année, et à l'instar de l'ensemble des communes de notre canton, l'équilibre des finances de Bourg-en-Lavaux dépend essentiellement des mécanismes péréquatifs mis en place par les autorités cantonales, ainsi que des rentrées fiscales et des taxes.

Charges cantonales

C'est malheureusement sans surprise que la facture sociale prévisionnelle 2016 à charge des communes prend encore l'ascenseur. Celle-ci passe de 675.98 mios à 703.9 mios, soit pratiquement 30 mios d'augmentation (+4.14%). Pour les communes dites « riches » (avec une valeur de point d'impôt par habitant supérieure à la moyenne des communes du canton), comme la nôtre, l'impact est particulièrement fort.

Par rapport au montant net figurant au budget 2015, nous enregistrons une augmentation d'environ CHF 900'000 en 2016 (+17%) sur ce seul poste « Facture sociale ».

Au niveau de la péréquation directe, nous subissons également – en tant que commune « riche » – une hausse des acomptes 2016 par rapport à 2015 d'environ CHF 490'000 (+16%).

La part péréquative relative à la réforme policière augmente, quant à elle, de CHF 26'000 (+7%).

Ces 3 éléments cumulés expliquent donc une hausse de nos charges de plus de 1.4 million au budget 2016 par rapport à celui de 2015.

Ecoles – Notre participation à l'Association scolaire Centre Lavaux (ASCL)

Pour rappel, à partir de l'exercice 2015, tous les éléments relatifs aux écoles (charges et revenus) sont comptabilisés dans les comptes de l'ASCL, puis une répartition est effectuée selon divers critères entre les communes membres (Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Rivaz, Puidoux, Saint-Saphorin).

Le budget de l'ASCL a été validé par le Conseil intercommunal en date du 16 septembre 2015.

C'est au niveau du secondaire que la hausse se fait sentir. Pour information et par souci de transparence, le budget de l'ASCL figure en fin de brochure.

L'augmentation au budget 2016 par rapport au 2015 se monte à plus de CHF 340'000 (+17%).

Salaires nets et charges sociales

En tenant compte des refacturations de nos prestations (Bourse communale) à l'ASCL et à la Protection civile de Lavaux, le traitement du personnel (y compris les charges sociales) est – pour la première fois depuis la fusion – en augmentation.

Ceci s'explique notamment par les éléments suivants :

- Engagement d'un nouveau Chef de service pour la partie assainissement et bâtiments ;
- Engagement d'un employé de voirie supplémentaire ;
- Engagement de 2 accueillantes (payées à l'heure) pour la nouvelle unité d'accueil de midi aux Ruvines ;
- Année « exceptionnelle » en matière de jubilaires (CHF 30'000 prévus en plus par rapport à l'année 2015) ;
- Augmentations de taux (2 fois 10%) pour 2 collaboratrices.

Toutes ces questions ont fait l'objet d'un examen attentif de la part de la Municipalité.

L'impact se chiffre à environ CHF 300'000 d'augmentation au budget 2016 par rapport au 2015 (+7%).

Autres principaux éléments impactant le budget 2016 (en comparaison du budget 2015)

- Augmentation de CHF 68'000 (+16%) du montant à payer au canton pour les soins à domicile (AVASAD) ;
- Augmentation de CHF 57'000 (+13%) du montant à payer au canton pour notre participation au trafic régional ;
- Augmentation de CHF 56'000 (+12%) de l'enveloppe globale dédiée à l'entretien de nos bâtiments ;
- Augmentation de CHF 54'000 (+35%) des coûts liés à l'informatique, s'expliquant par la nécessité de changer nos logiciels métiers (à partir de 2018, les logiciels actuels ne seront plus mis à jour par notre prestataire informatique OFISA), ainsi que l'implantation voulue par la Municipalité d'un système de gestion et d'archivage électronique des données (GEAD) ;
- Augmentation des amortissements obligatoires de CHF 61'000 (+3%), en raison des nombreux préavis d'investissements qui commencent à être amortis.

Par ailleurs, la Municipalité est consciente de certains déséquilibres dans des chapitres avec des taxes affectées, et que, par conséquent, des mesures devront être entreprises.

Recettes fiscales

L'évaluation des recettes fiscales est toujours délicate, ces revenus pouvant varier fortement en fonction de la conjoncture.

Les chiffres inscrits au budget 2016 tiennent compte de l'évolution à la hausse des bons résultats 2014 sur les recettes structurelles (principalement les impôts sur les personnes physiques), ainsi que de l'anticipation d'une légère augmentation de la population.

C'est ainsi que, par rapport au budget 2015, les recettes fiscales 2016 projetées sont en augmentation d'environ CHF 580'000 (+2.67%).

Voici la valeur du point d'impôt communal depuis la fusion (en tenant compte des impôts récupérés après défalcation – nouveauté depuis le décompte péréquatif 2014) :

- 2012 : CHF 254'000
- 2013 : CHF 271'000
- 2014 : CHF 300'000
- Budget 2015 : CHF 298'000
- Budget 2016 : CHF 307'000

Ainsi, la valeur du point d'impôt budgété pour 2016 est 3% plus élevée qu'au budget 2015 et 2.3% supérieure à 2014.

Investissements et endettement

Le plan des investissements pour les années 2016 et suivantes a été entièrement revu par la Municipalité. ***Un total d'investissements nets d'environ 11.8 millions est prévu pour 2016.*** Le tableau en fin de brochure vous en donne le détail.

En vertu de ces importants investissements, ainsi que de la marge d'autofinancement négative présentée au budget 2016, ***nous avons pris l'option d'établir le budget 2015 avec une augmentation de la dette à hauteur de 9 millions environ.*** Les intérêts passifs correspondants ayant été calculés au taux de 2% sur 6 mois.

A fin 2016, la dette envisagée se monterait donc à environ 31.3 millions. A toutes fins utiles, rappelons que notre plafond d'endettement se situe à 45 millions.

Conclusions

Le récapitulatif du budget 2016 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	36'218'500
Charges totales	CHF	37'849'600
Excédent de charges	CHF	1'631'100

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 21/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'approuver le budget 2016 tel qu'il vous est présenté.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2015

Annexes : Budget détaillé par compte, Commentaires, Charges et revenus par nature comptable, Tableau prévisionnel du résultat, Tableau des emprunts communaux, Evolution des recettes fiscales, Plan des investissements, Budget de l'ASCL

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Haenni